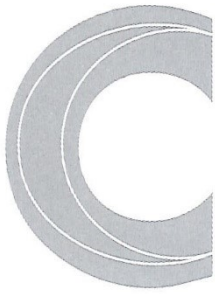




Présentation publique sur la révision du plan d'aménagement local (PAL) – compte rendu



Date et heure :	mardi 27 juin 2023 à 19h30
Lieu :	salle polyvalente, chemin des Draizes 23, 2016 Cortaillod
Présent(e)s :	
Bureaux mandataires :	Mme Elise Glatt, bureau GEA Mme Céline Delomenède, bureau Citec
Conseil communal :	MM. Olivier Félix, Philipp Hadorn ; Christian Haenseler, Christian Mamin
Service technique :	M. Emanuel Pinto, technicien communal

M. Ph. Hadorn souhaite la bienvenue et donne quelques informations générales relatives à la révision du PAL. Il précise qu'une commission a été formée spécifiquement à cette révision. Il indique qu'un classeur concernant toutes les informations liées à cette révision est consultable au bureau du Service technique et que la présentation de ce soir sera visible sur le site Internet de la Commune. Enfin, il ajoute que M. E. Pinto et lui-même restent à disposition pour toutes éventuelles questions ou rendez-vous.

Il laisse la parole à Mmes E. Glatt du bureau GEA et C. Delomenède du bureau Citec qui présentent le travail réalisé pour la révision du PAL et les différents éléments qui la constitue. Comme indiqué précédemment, la présentation est visible sur le site Internet de la Commune.

A l'issue de ces présentations, il est proposé à l'assemblée de poser les éventuelles questions :

Il est soulevé une problématique quant à la circulation en été au Petit-Cortaillod. M. O. Félix indique qu'un arrêté de circulation a été publié pour éviter les voitures ventouses sur le parking de la Gouille. Des autorisations sont prévues pour les usagers du port et les habitants contre émoluments. Mme E. Glatt précise que la révision du PAL va à l'encontre du Plan directeur des Rives qui souhaite le développement du secteur. En effet, la Commune a la volonté de conserver l'état actuel de ce hameau. Le nouveau PAL ne résoudra pas cette problématique mais fournira des propositions de solutions.

Une problématique à la sortie Ouest du village est relevée. Mme C. Delomenède indique que le 50km/h sera déplacé vers le Potat et qu'une fiche de mesures a été établie pour sécuriser la sortie en question.

Il est demandé de prêter une attention particulière aux autorisations de circuler.

Il est demandé si seuls quatre secteurs sont touchés par des modifications. Mme E. Glatt répond que tous les secteurs ont été analysés et traités.

Il est relevé une problématique au chemin des Polonais entre cyclistes et conducteurs. L'ajout d'une piste cyclable dans ce secteur est difficilement réalisable car les quartiers se situant à l'arrière se développent. Mme C. Delomenède indique que ce point a été traité dans le cadre de l'étude de mobilité. M. Ph. Hadorn ajoute que le chemin des Polonais sera mis à 30km/h.

Il est demandé ce qu'il adviendra du parking situé derrière la Migros. L'affectation ne change pas, un projet d'habitation est toujours réalisable.

Il est demandé quel sera l'avenir de la Coop qui partira fin 2023. M. E. Pinto indique que pour l'heure, aucune demande de permis n'a été déposée. Toutefois, un avant-projet est en cours.

Il est relevé une problématique en lien avec les transports publics et l'accès au giratoire des Trois Communes. En effet, des enfants venant de l'école sont déposés par le bus au giratoire des Trois Communes et au cimetière. Il est demandé ce qui est prévu à ce sujet. Ce point est à étudier. M. O. Félix indique qu'une étude est en cours pour tenter d'améliorer le point relatif aux transports publics mais que cela n'est pas chose facile. Une hypothèse est d'améliorer la liaison entre les lignes mais cela sera réalisé à long terme. Pour ce qui est de la problématique des enfants, la Commune n'a pas été mise au courant mais regardera ce qu'elle peut faire, sans garantie.

Il est demandé si des changements interviendront dans les zones. Il est répondu que la révision tend sur la densification vers l'intérieur. Il est précisé qu'il est prévu 300 à 400 habitants supplémentaires.

Il est demandé si les infrastructures suivront cette densification. Il est répondu que l'étude contient cette analyse et que certains éléments supplémentaires devront être réalisés.

Il est demandé ce qu'il en est des structures parascolaires. Mme E. Glatt indique que le Plan de quartier « Derrière chez Pochon » permettrait une installation de ce type. Ces structures sont à développer dans des secteurs stratégiques.

Il est demandé si l'éventuelle fusion remettrait toute cette révision en cause. M. Ph. Hadorn indique que cela ne sera pas le cas, car chaque commune gardera son règlement. De plus, il précise que des discussions intercommunales ont été menées sur différents aspects, notamment sur la zone d'activité économique (ZAE).

Il est demandé ce qu'il adviendra du chemin piétonnier menant à Boudry car celui-ci est en mauvais état. Il est répondu que la Commune de Boudry a accepté un crédit à ce sujet.

Les différents acteurs de cette révision sont remerciés pour le travail conséquent qui a été effectué dans le cadre de cette révision.

Plus aucune question ou remarque n'étant apportée, M. Ph. Hadorn termine cette présentation en remerciant l'assemblée d'avoir participé à cette soirée d'information et l'invite à un apéritif.

Fin de la présentation à 20h50

Cortailod, le 14 juillet 2023

Le rédacteur du compte rendu

Emanuel Pinto
Technicien communal